

FORMULAIRE D'EMMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMPA POUR LES PARTICULIERS

Equipements pour la collecte

Y a-t-il déjà un bac en place à votre domicile ?

Oui

Non

Si oui - N° du bac en place (6 chiffres sur la cuve du bac) : _____

Le bac d'ordures ménagères est attribué en fonction du nombre de personnes au foyer. S'il n'est pas présent ou le volume pas adapté, nous vous fournirons le bac conformément à notre grille de dotation. Notre prestataire VEOLIA, vous contactera par mail et vous livrera le bac, des sacs jaunes, notre guide pratique ainsi qu'une réglette de tri.

Les emballages ménagers sont à mettre dans des sacs jaunes, à retirer à l'accueil de la Compa ou de votre Mairie.

La carte d'accès aux 5 déchèteries vous sera automatiquement envoyée par courrier à la création de votre compte

Réserve à l'administration

Carte d'accès aux conteneurs enterrés

N° _____

Carte d'accès aux déchèteries

N° _____

Pour toutes informations complémentaires

Rendez-vous sur (<https://www.pays-ancenis.com/vie-quotidienne/gerer-mes-dechets>)

Commentaires :

Fait le :

Signature :

Le formulaire ne sera pas traité s'il n'est pas entièrement complété

Traitement de vos données : Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dit « Informatique et Liberté », les informations à caractère personnel recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par la Communauté de Commune du Pays d'Ancenis (COMPA), Centre Administratif "Les Ursulines" CS 50201, 44156 Ancenis. Ces données sont collectées dans l'objectif d'assurer la gestion de la collecte des déchets et le suivi des services d'assainissement. Les données collectées sont destinées aux seuls services habilités de la Communauté de Commune du Pays d'Ancenis (COMPA) dans la limite de leur attribution ainsi qu'aux prestataires extérieurs permettant le suivi de la facturation. Les données seront conservées pendant toute la durée de votre accès aux services déchets puis 5 ans à compter de la fin de la relation. Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation de traitement, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données. Vous pouvez exercer l'un de ces droits en contactant le responsable de traitement : Communauté de Commune du Pays d'Ancenis (COMPA), Centre Administratif "Les Ursulines" CS 50201, 44156 Ancenis ou par mail à l'adresse compa@pays-ancenis.com. Afin que nous puissions vérifier votre identité, veillez à indiquer, lors de votre réclamation, votre nom, prénom, adresse et joindre en copie recto-verso votre pièce d'identité. La réponse sera retournée sous 1 mois maximum.

Ce délai peut être prolongé à 2 mois selon la complexité de la demande. Si vous estimez que vos droits ne sont pas suffisamment respectés, vous pouvez effectuer une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles à l'adresse suivante dpd@pays-ancenis.com ou auprès de la CNIL sur le site internet www.cnil.fr ou de toute autre autorité compétente.

A renvoyer à :

Communauté de communes du pays d'Ancenis
Centre Administratif " Les Ursulines" CS 50201 - 44156 Ancenis-Saint-Géron Cedex
Ou par email à dechets@pays-ancenis.com